



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL** **10 FÉVRIER 2026**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 10 février à 14h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2026
- 1.8. Vente pour taxes 2026 : adoption de la liste des immeubles à être vendus
- 1.9. Vente pour taxes 2026 : autorisation d'enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
- 1.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-001 édictant le Code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Papineauville
- 1.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-002 sur le traitement des élus municipaux
- 1.12. Ministère de la Culture et Communications : - Aide financière à la restauration du patrimoine immobilier Programme d'ententes en patrimoine, Volet 4.2 pour la restauration du presbytère de Papineauville : résolution d'intention

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois de janvier 2026
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 janvier 2026
- 2.4. Quote-part 2026 de la MRC : autorisation de paiement
- 2.5. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels pour la marina Deveau Dufour Mottet et PWC
- 2.6. Autorisation de paiement de la facture FLC26-013 de LCA pour modifications des plans mécaniques, électriques et d'architecture pour les travaux de la marina
- 2.7. Fonds réservés et fonds affectés : autorisation d'écritures comptables

3. Ressources humaines

- 3.1. Nomination d'un représentant municipal auprès de la Corporation des transports adaptés et collectifs
- 3.2. Nomination d'un représentant municipal à la Corporation des loisirs de Papineauville-Sainte-Angélique
- 3.3. Nomination de représentants municipaux auprès du comité culturel de Papineauville
- 3.4. Nomination d'un représentant municipal auprès de TRICENTRIS
- 3.5. Formation des comités municipaux
- 3.6. Formation sauvetage sur glace : autorisation d'inscription
- 3.7. Grand Rendez-Vous CNESST, colloque Leadership sur les métiers d'urgence et congrès de chefs : autorisation d'inscription
- 3.8. Conférence de l'uniforme au désir d'en finir : acceptation d'une proposition
- 3.9. Embauche de monsieur Justin Blouin au service de sécurité incendie et acceptation de la démission d'Olivier St-Pierre
- 3.10. Salon du livre 2026 : autorisation de participation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- 3.11. Nomination de monsieur Nicholas Carrière au poste de président du comité consultatif d'urbanisme

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Autorisation d'achat abat poussière
- 4.2. Autorisation d'achat des végétaux pour 2026
- 4.3. Mise à jour du plan d'intervention et élaboration du premier plan de gestion des actifs en eau : acceptation de proposition
- 4.4. Remplacement du réservoir pétrolier au 124, rue Major : acceptation de proposition
- 4.5. Réfection de la dalle de béton à la capitainerie : octroi de contrat
- 4.6. Échange de pièces d'aqueduc : acceptation de proposition
- 4.7. Remplacement des néons à l'édifice Jeanne-d'Arc : acceptation de proposition
- 4.8. Forage exploratoire aux installations de distribution d'eau potable : octroi de contrat
- 4.9. Dépôt du rapport 2024 de la gestion de l'eau potable
- 4.10. Pluvial rue Colle
- 4.11. Plans et devis pour le remplacement de l'escalier extérieur à l'édifice Jeanne-d'Arc : autorisation de lancer un appel d'offres
- 4.12. Modification de la résolution 2025-09-345 relative à la réhabilitation d'un ponceau sur la côte Saint-Charles
- 4.13. Installation d'un système d'accès à puce pour la caserne incendie : autorisation de dépense
- 4.14. Réparation de la chambre froide au centre communautaire
- 4.15. Remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage Colle : autorisation de dépense

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Dépôt du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie pour 2025 (année 7)

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Adoption d'une résolution accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2025-0039 sur le lot 6 447 936
- 6.2. Demande de PIIA – 2026-001 – 181, rue Papineau (affichage)
- 6.3. Demande de PIIA – 2026-002 – 377-B, rue Papineau (affichage)
- 6.4. Demande de PIIA – 2026-003 – 357, rue Papineau (affichage)

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Salle Desjardins de la Petite-Nation : utilisation des heures municipales par l'Alliance Alimentaire Papineau
- 8.2. Montebello Vélo de Montagne : adhésion annuelle
- 8.3. Dérogation à la réglementation municipale : activité de fin d'année scolaire à l'école St-Pie-X
- 8.4. Nouveaux filets de pickleball : autorisation de dépense
- 8.5. Achat d'un réfrigérateur pour le centre communautaire
- 8.6. Activité de Patinodrome 2026
- 8.7. Programmation annuelle des activités de la bibliothèque
- 8.8. Parc Oméga : entente annuelle
- 8.9. Demande de prêt du centre communautaire pour un danse-o-thon 29 mai 2026 : décision
- 8.10. Dates de commémoration à venir : mandat au comité culturel de Papineauville
- 8.11. Motion de félicitations au comité organisateur de la fête des semences
- 8.12. Motion de félicitations à l'organisation de la fête d'hiver
- 8.13. Motion de félicitations au comité organisateur du gala des pompiers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

8.14. Motion de félicitations à l'organisation du déjeuner du maire

9. Varia, questions du public sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions du public sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Madame la conseillère Daphné Larouche, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Monsieur le conseiller Éric Hayes, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Michel Leblanc, maire.

1.3 2026-02-022 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h00 devant 17 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 14h03 et se termine à 14h33.

1.5 2026-02-023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2026-02-024 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Daphné Larouche si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Daphné Larouche informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Éric Hayes si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Éric Hayes informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7

2026-02-025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2026.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8

2026-02-026 VENTE POUR TAXES 2026 : ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS

Madame Martine Joannis, greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 juin 2026 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2026-02-027 VENTE POUR TAXES 2026 : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2026-02-026;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière, ou la trésorière adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 juin 2026 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, capital, intérêts et frais.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

1.10

2026-02-028 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-001 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-001 édictant le Code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Papineauville
- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2026-001 édictant le Code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Papineauville

Le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Le présent règlement doit faire l'objet d'une réadoption avec ou sans modification à tous les 4 ans à la suite d'une élection générale.

1.11

2026-02-029 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-002 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-002 sur le traitement des élus municipaux.
- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2026-002 sur le traitement des élus municipaux.

Le présent règlement a pour but de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil municipal et de prévoir une compensation en cas de circonstances exceptionnelles et occasionnant une perte de revenu de travail.

1.12

2026-02-030 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS : - AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE, VOLET 4.2 POUR LA RESTAURATION DU PRESBYTÈRE DE PAPINEAUVILLE : RÉOLUTION D'INTENTION

ATTENDU que via la MRC de Papineau, la municipalité a déposé une demande d'aide financière de 300 000 \$ dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine volet 4.2 du ministère de la Culture et des Communications pour la restauration du presbytère;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications a retenu un montant moindre pour les 3 municipalités de la MRC ayant déposé une demande et représentant une somme maximale de 106 140 \$ pour la réalisation de travaux de restauration de la toiture, des fondations, des ouvertures et de la maçonnerie de la brique du presbytère de Papineauville.

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la municipalité de Papineauville confirme son engagement à réaliser les travaux de restauration au presbytère tel qu'indiqué dans sa demande.

Que la municipalité demande au ministère de la Culture et des Communications de lui accorder une aide financière au montant de 106 140 \$ pour la réalisation des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que la municipalité de Papineauville s'engage à contribuer pour un montant maximal de 194 000 \$ à la réalisation des travaux évalués à 300 000 \$.

Que la directrice générale, madame Martine Joanisse est la personne désignée par la municipalité pour assurer le suivi de ce dossier auprès de la MRC Papineau incluant, sans s'y limiter, la signature d'un protocole d'entente.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.

FINANCES

2.1

2026-02-031 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2

2026-02-032 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 janvier 2026 pour un montant total de 24 034.56 \$ comprenant les chèques numéros 15157 à 15189.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 janvier 2026 au montant de 631 704.23 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505773 à 505848.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 janvier 2026 au montant de 103 000.63 \$ comprenant les prélèvements numéros 8948 à 9023.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 279 226.79 \$ au 31 janvier 2026.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 117 024.62 \$ jusqu'au 31 janvier 2026.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3

2026-02-033 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 JANVIER 2026

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 janvier 2026 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement et d'investissement du budget 2026 au 31 janvier 2026 actuellement à 14.46 %.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

2.4

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2026-02-034 QUOTE-PART 2026 DE LA MRC : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la réception de la répartition de la quote-part 2026 de la Municipalité de Papineauville pour les activités de la MRC de Papineau au montant de 221 852.16 \$ sans taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la répartition la quote-part 2026 de la municipalité de Papineauville et autorise une dépense et un déboursé de 221 852.16 \$ et payable selon les échéances suivantes :

1 ^{er} mars 2026 :	79 950.72 \$ sans taxes
1 ^{er} juillet 2026:	79 950.72 \$ sans taxes
1 ^{er} septembre 2026:	79 950.72 \$ sans taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 19000 951 : Quote Part MRC

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5

2026-02-035 AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA MARINA

ATTENDU la réception de la facture 18017 de la firme Deveau Dufour Mottet pour honoraires professionnels dans le dossier de la marina;

ATTENDU la réception des factures Nad46103600 ET Nad46104632 de la firme PWC pour honoraires professionnels dans le dossier de la marina;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le paiement de la facture 18017 de la firme Deveau Dufour Mottet au montant de 6 534.07 \$ taxes incluses. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que ce Conseil autorise le paiement des factures Nad46103600 et Nad46104632 de la firme PWC. Une dépense et un déboursé de 45 098,43 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6

2026-02-036 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE FLC26-013 DE LCA POUR MODIFICATIONS DES PLANS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET D'ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX DE LA MARINA

ATTENDU la réception de la facture FLC26-013 de la compagnie LCA pour services professionnels;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise le paiement de la facture FLC26-013 de la compagnie LCA en paiement d'honoraires professionnels pour la marina. Une dépense et un déboursé de 7 575 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7

2026-02-037 FONDS RÉSERVÉS ET FONDS AFFECTÉS : AUTORISATION D'ÉCRITURES COMPTABLES

ATTENDU qu'en vertu de la loi et de principes de saine gestion une municipalité peut conserver une partie de l'excédent de l'opération financière pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité ;

ATTENDU qu'une municipalité peut accumuler un excédent de fonctionnement et que cet excédent peut être utilisé à des fins particulières et en réserver les sommes de façon formelle ;

ATTENDU que le budget 2026 de la Municipalité de Papineauville prévoit un excédent de fonctionnement à être versé aux divers fonds affectés ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder aux transferts vers les fonds affectés suivants et provenant du budget de fonctionnement 2026 :

03-51000-004	Aqueduc	33 454 \$
03-51000-005	Bassin épuration	33 180 \$
03-51000-008	Égout	42 107 \$
03-51000-013	Environnement	11 350 \$
03-51000-014	Infrastructures	89 383 \$
03 51000-017	Revitalisation	44 692 \$
03 51000-018	Patrimoine	44 692 \$

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.

RESSOURCES HUMAINES

3.1

2026-02-038 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil nomme monsieur Danny Monette représentant municipal auprès de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

3.2 2026-02-039 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAUVILLE-SAINTE-ANGÉLIQUE

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil nomme monsieur Charles-Olivier Turpin représentant municipal auprès de la Corporation des loisirs de Papineauville- Sainte-Angélique

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2026-02-040 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AUPRÈS DU COMITÉ CULTUREL DE PAPINEAUVILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil nomme messieurs Robert Desbiens et Éric Hayes représentants municipaux auprès du comité culturel de Papineauville

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2026-02-041 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRICENTRIS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que ce Conseil nomme monsieur Charles-Olivier Turpin représentant municipal auprès de TRICENTRIS.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 2026-02-042 FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certaines modifications à la composition des comités municipaux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil entérine la nouvelle composition des comités municipaux effective en date des présentes.

Comités	Membres
Comité ressources humaines	Michel Leblanc, maire Béatrice Cardin, conseillère et présidente Martine Joanisse, directrice générale
Comité consultatif d'urbanisme	Michel Leblanc, maire Danny Monette, conseiller Béatrice Cardin, conseillère Natacha Tremblay, Resp. urbanisme et environnement Martine Joanisse, directrice générale Et les membres de la communauté suivants : Nicholas Carrière, président Daniel Malo Isabelle Proulx Maxime Morin Leblanc Henriette Fortin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Comité consultatif environnement	Michel Leblanc, maire Charles-Olivier Turpin, conseiller Daphné Larouche, conseillère Natacha Tremblay, Resp urbanisme et environnement Martine Joanisse, directrice générale Ozgen Eryasa, membre de la communauté Annie-Lyne Côté, membre de la communauté
Comité loisirs, sports, culture et promotion touristique	Michel Leblanc, maire Charles-Olivier Turpin, conseiller Daphné Larouche, conseillère Éric Hayes, conseiller Patrick Chartrand, responsable loisirs, culture Martine Joanisse, directrice générale
Comité de sécurité incendie	Michel Leblanc, maire Danny Monette, conseiller, président Daphné Larouche, conseillère Stephen Bélanger, directeur SSI Martine Joanisse, directrice générale
Comité travaux publics	Michel Leblanc, maire Robert Desbiens, conseiller, président Patrick Perreault, directeur TP Martine Joanisse, directrice générale
Comité de démolition	Béatrice Cardin, conseillère, présidente Danny Monette, conseiller Natacha Tremblay, Resp urbanisme et enviro. secr. Éric Hayes, conseiller et membre substitut
Comité Patrimoine	Charles-Olivier Turpin, conseiller Robert Desbiens, conseiller Michel Leblanc, maire Patrick Perreault, directeur travaux publics Martine Joanisse, directrice générale Marie-France Bertrand, Jacques Benmussa, membre de la communauté
Comité revitalisation	Béatrice Cardin, conseillère Robert Desbiens, conseiller Michel Leblanc, maire Natacha Tremblay, resp.urb. et enviro Martine Joanisse, directrice générale
Comité presbytère	Michel Leblanc, maire Charles-Olivier Turpin, conseiller Martine Joanisse, directrice générale Patrick Perreault, directeur TP Marie-France Bertrand Jacques Benmussa

Toute résolution antérieure à cet effet est abrogée, notamment la résolution 2023-05-215.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.6

2026-02-043 FORMATION SAUVETAGE SUR GLACE : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire 10 pompiers à la formation initiale de sauvetage sur glace, que des sommes ont été prévues au budget 2026 pour la formation des pompiers et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 6 000.00 \$ plus taxes pour l'inscription de 10 pompiers à la formation initiale de sauvetage sur glace auprès de Formation B. Ferland.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formations et perfectionnements.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.7

2026-02-044 GRAND RENDEZ-VOUS CNESST, COLLOQUE LEADERHSIP SUR LES MÉTIERS D'URGENCE ET CONGRÈS DES CHEFS : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU que la municipalité de Lac-Simon autorise l'inscription de Stephen Bélanger au Grand Rendez-Vous CNESST le 6 mai prochain à Québec, que des sommes sont prévues au budget formation 2026 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Simon autorise l'inscription de Stephen Bélanger au Colloque Leadership sur les métiers d'urgences à Gatineau, que des sommes sont prévues au budget formation 2026 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Simon autorise l'inscription de Stephen Bélanger au Congrès des chefs les 22 au 26 mai prochain à Rivière-du-Loup, que des sommes sont prévues au budget formation 2026 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à s'inscrire à :

- Grand Rendez-Vous CNESST le 6 mai 2026 à Québec.
- Colloque Leadership sur les métiers d'urgences à Gatineau (date à venir)
- Congrès des chefs du 22 au 26 mai à Rivière-du-Loup.

Les coûts d'inscription seront partagés en part égale avec la municipalité de Lac-Simon.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives et partagés avec la municipalité de Lac-Simon.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formation

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.8

2026-02-045 CONFÉRENCE DE L'UNIFORME AU DÉsir D'EN FINIR : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU que la prévention du suicide et le soutien aux personnes souffrant psychologiquement, ainsi qu'à leurs proches, constituent un enjeu majeur de santé et de bien-être collectif et la recommandation du comité incendie.

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil autorise la présentation de la conférence : De l'uniforme au désir d'en finir offerte par Martine Laurier aux élus, employés municipaux, pompiers ainsi que les conjoints au coût de 2 136,80 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formation et perfectionnement.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.9

2026-02-046 EMBAUCHE DE MONSIEUR JUSTIN BLOUIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'OLIVIER ST-PIERRE

ATTENDU que la brigade incendie est composée d'un maximum de 25 pompiers, que des postes sont disponibles, que le directeur du service incendie a accepté la candidature d'un pompier formé habitant Papineauville et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise l'embauche de Justin Blouin au poste de pompier volontaire au service de sécurité incendie.

Que le directeur du service incendie soit responsable de s'assurer du respect de l'entente normative actuellement en vigueur pour les pompiers volontaires.

Que ce conseil prend acte de la démission du pompier Olivier St-Pierre en date du 1^{er} février 2026. Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré au service de la communauté.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.10

2026-02-047 SALON DU LIVRE 2026 : AUTORISATION DE PARTICIPATION

ATTENDU la tenue de la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 20 février 2026 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil autorise madame Krystle Côté, responsable de la bibliothèque et madame Carole Chabot, bénévole de la bibliothèque à participer à la Journée des bibliothèques le 20 février prochain dans le cadre du Salon du livre 2026 à Gatineau. Une dépense et un déboursé de 57.00 \$ plus taxes sont autorisés pour les frais d'inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même les postes budgétaires 02 70230 454 : Formation et 02 70230 310 : Frais de déplacement et repas.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Papineauville**

No de résolution
ou annotation

3.11

**2026-02-048 NOMINATION DE MONSIEUR NICHOLAS CARRIÈRE AU POSTE DE PRÉSIDENT DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil entérine la nomination monsieur Nicholas Carrière à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.

HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1

2026-02-049 AUTORISATION D'ACHAT ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'épandage d'abat-poussière sur le chemin de la Rouge, que les sommes ont été prévues au budget et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé maximum de 11 227,50 \$ avant taxes pour procéder à l'achat d'abat-poussière pour les chemins municipaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rue, routes et trottoirs.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2

2026-02-050 AUTORISATION D'ACHAT DES VÉGÉTAUX POUR 2026

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2026 pour la préparation des boîtes, corbeilles et paniers suspendus, la réception d'une soumission de la Pépinière Chantal Martel et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la soumission de la Pépinière Chantal Martel au montant de 6 653,97 \$ taxes incluses pour l'achat des produits d'horticultures. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien-réparation parcs cet embellissement.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

4.3

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2026-02-051 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION ET ÉLABORATION DU PREMIER PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU : ACCEPTATION DE PROPOSITION

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-121 adoptée le 12 mars 2024, mandatant la direction générale et le directeur du service des travaux publics à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs municipaux en eau ;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues de la firme Maxxum Gestion d'Actifs, soit, une offre de services pour l'élaboration du premier plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU), datée du 16 décembre 2025, au coût total de 15 429,65 \$ taxes incluses ainsi qu'une offre de services pour la mise à jour du plan d'intervention, datée du 5 décembre 2025, au coût total de 22 845,56 \$ taxes incluses;

ATTENDU que ces services sont requis afin d'assurer la conformité aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et d'optimiser la planification des interventions sur les infrastructures municipales;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la TECQ 2024-2028 et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil octroie à la firme Maxxum Gestion d'Actifs :

- Le contrat pour l'élaboration du plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-EAU), pour un montant maximal de 15 429,65 \$ taxes incluses;
- Le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention, pour un montant maximal de 22 845,56 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 23 05001 000 : Conduites d'aqueduc.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4

2026-02-052 REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR PÉTROLIER À LA STATION DE POMPAGE AU 124, RUE MAJOR : ACCEPTATION DE PROPOSITION

ATTENDU que le réservoir pétrolier de la station de pompage au 124, rue Major a atteint la limite de sa durée de vie utile et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens.

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 26 novembre 2025 de Sonic Energies au montant de 2 464,38 \$ plus taxes pour le remplacement du réservoir pétrolier.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 02 41400 526 : Entretien et réparations Machinerie et équipements.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- 4.5** **2026-02-053** **RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON À LA CAPITAINERIE : OCTROI DE CONTRAT**
- ATTENDU qu'il est requis de procéder à la réfection de la dalle de béton de la capitainerie et la recommandation du comité des travaux publics.
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens
- Que le préambule fait partie de la présente résolution.
- Que ce Conseil accepte la proposition du 18 décembre 2025 de la firme Magma Planchers au montant de 22 460,00 \$ plus taxes les travaux suivants :
- Démolition de la dalle de béton, de la céramique et enlèvement de la colle
 - Évacuation des rebuts vers un dépôt sec
 - Travaux de bétonnage et la finalisation des planchers en époxy
- Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 23 08005 000 : Marina
- Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué pour rendre les sommes nécessaires.
- Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
- Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 4.6** **2026-02-054** **ÉCHANGE DE PIÈCES D'AQUEDUC : ACCEPTATION DE PROPOSITION**
- ATTENDU que la municipalité possède un inventaire de pièces d'aqueduc non utilisables et qui ne peuvent être offertes à des citoyens via un processus d'appel de proposition;
- ATTENDU l'offre d'échange reçue de la compagnie Hydra-Spec sous forme de crédit applicable lors d'une facturation future, que cette offre est avantageuse pour la municipalité puisqu'elle permet de réduire l'inventaire excédentaire et de réinvestir la valeur des pièces sous forme de crédit pour la même utilité et la recommandation du comité des travaux publics.
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens
- Que le préambule fait partie de la présente résolution.
- Que ce Conseil accepte l'échange de pièces d'aqueduc non utilisables contre un crédit applicable sur une prochaine facture de la compagnie Hydra-Spec et que ce crédit soit appliqué à l'achat de pièces destinées à la réparation des bornes incendie pour un crédit future de 4 523.92 \$ plus taxes.
- Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
- Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 4.7** **2026-02-055** **REPLACEMENT DES NÉONS À L'ÉDIFICE JEANNE-D'ARC : ACCEPTATION DE PROPOSITION**
- ATTENDU que les luminaires à néons actuels à l'édifice Jeanne-d'Arc sont munis de ballast désuet qu'il est requis de remplacer, que cette dépense est prévue au budget 2026 et la recommandation du comité des travaux publics.
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens
- Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil accepte la proposition du 12 janvier 2026 de Duhamel Électrique inc. au montant de 7 450.00 \$ plus taxes pour le remplacement des luminaires à néons présents au rez-de-chaussée de l'édifice Jeanne-d'Arc

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 02 13200 522 : Entretien et réparations bâtisses et terrains.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.8

2026-02-056 FORAGE EXPLORATOIRE AUX INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la reconstruction du puits PM-2 a été analysée à la suite de la rencontre du 4 novembre dernier avec la firme Bruser, mais qu'elle n'est pas envisageable en raison des caractéristiques du puits, notamment la présence probable d'une collerette cimentée;

ATTENDU qu'une réhabilitation du puits PM-2 a déjà été réalisée en 2022 et qu'il n'est pas jugé pertinent de procéder à une caractérisation additionnelle;

ATTENDU qu'il est recommandé de procéder à la construction d'un forage pilote de 150 mm de diamètre afin de concevoir un nouveau puits (PM-3), lequel sera multitubé comme le puits PM-1.

ATTENDU la réception de 3 soumissions, soit :

Puitbec	20 625.00\$ avant taxes
Puits artésiens Brunettes et Associés	17 520.00\$ avant taxes
Forage Technic-eau	25 085.00\$ avant taxes

ATTENDU que la dépense est admissible à TECQ 2024-2028.

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 15 janvier 2026 de Puits Artésiens Brunette et Associés au montant de 17 520.00 \$ plus taxes pour la construction d'un forage pilote de 150 mm de diamètre.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 23 0500 000 : Bassin et puits d'aqueduc.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.9

2026-02-057 DÉPÔT DU RAPPORT 2024 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Ce Conseil prend acte du dépôt du bilan de l'eau potable 2024 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 janvier 2026.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

4.10

2026-02-058 PLUVIAL RUE COLLE

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement d'un fossé sur une propriété privée, afin d'assurer l'écoulement des eaux pluviales de la rue Colle vers la rivière des Outaouais, et qu'une entente notariée précisant les responsabilités de chacun est requise ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à entreprendre les démarches requises, incluant une servitude à être notariée et les travaux d'arpentage éventuels pour la réalisation de ces travaux sur les lots 4 997 981 et 6 704 025.

Le maire monsieur Michel Leblanc et la directrice générale, madame Martine Joanisse, sont par la présente autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution, incluant, sans s'y limiter, la signature d'une servitude d'entretien.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.11

2026-02-059 PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR À L'ÉDIFICE JEANNE-D'ARC : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de reconstruction de l'escalier extérieur de l'édifice Jeanne-d'Arc, que la réalisation de plans et devis préalables est nécessaire et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation afin de procéder à la conception de plans et devis pour le remplacement de l'escalier de secours extérieur à l'édifice Jeanne-d'Arc.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.12

2026-02-060 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-09-345 RELATIVE À LA RÉHABILITATION D'UN PONCEAU SUR LA CÔTE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la résolution 2025-09-345 autorisait l'adjudication du contrat pour la réhabilitation d'un ponceau situé sur la côte Saint-Charles, conditionnellement à la réception d'une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'interventions en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU que la demande de subvention déposée dans le cadre dudit programme a été refusée;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier la résolution 2025-09-345 afin de retirer la condition relative à l'obtention de la subvention;

ATTENDU que les travaux de réhabilitation du ponceau demeurent nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'infrastructure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la modification de la résolution 2025-09-345 tel qu'il suit :

Que ce conseil autorise l'adjudication du contrat pour la réhabilitation d'un ponceau sur la côte Saint-Charles à la compagnie Soleno service inc. pour un montant de 222 925.25 \$ taxes incluses.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.13

2026-02-061 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ACCÈS À PUCE POUR LA CASERNE INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que l'installation d'un système d'accès à puces aux quatre portes de la caserne incendie permettra un accès sécuritaire, contrôlé et rapide au personnel autorisé, contribuant ainsi à une meilleure réactivité et à une gestion efficace des interventions.

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du comité incendie.

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 16 octobre 2025 de Systèmes IBC au montant de 5 607.60\$ plus taxes pour l'installation d'accès à puce à la caserne de pompier.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 02 22000 522 : Bâtisse et terrains.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.14

2026-02-062 REPARATION DE LA CHAMBRE FROIDE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que des travaux doivent être effectués sur la chambre froide du centre communautaire pour maintenir son bon fonctionnement, que les sommes ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil accepte la soumission 4962 de la compagnie Réfrigération RM au montant de 3 612.22 \$ plus taxes. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire : 02 70120 526 Entretien et réparation machinerie équipement.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

4.15

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2026-02-063 REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE COLLE -AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'un bris majeur est survenu au panneau électrique de la station de pompage Colle, compromettant le bon fonctionnement et la fiabilité des équipements et que la Municipalité doit procéder rapidement à des travaux correctifs et de mise à niveau afin d'assurer la continuité du service et la sécurité des installations;

ATTENDU la soumission reçue le 27 janvier 2026 de la firme Solutios, relativement au projet 26-304 – Station de pompage Colle pour l'installation d'un nouveau panneau incluant la télémétrie, au coût de 24 750,00 \$ plus les taxes applicables

ATTENDU que cette dépense est admissible à la TECQ 2024-2028 et la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Debiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil accepte la proposition de la firme Solutios au montant de 24 750,00 \$, plus taxes pour la réalisation des travaux à la station de pompage Colle selon la soumission reçue et que le directeur des travaux publics, monsieur Patrick Perreault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05003 000 : Usine et stations de pompage.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2026-02-064 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2025 (ANNÉE 7)

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du plan de mise en œuvre local 2025 année 7 de la municipalité de Papineauville le tout conformément au schéma de couverture de risques incendies de la MRC Papineau.

6. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

6.1 2026-02-065 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION ACCORDANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2025-0039 SUR LE LOT 6 447 936

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro 2016-008 (PPCMOI) ;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de lui permettre la construction d'un garage détaché en marge avant et d'une superficie de 383.13 m² sur le lot 6 447 936 d'une superficie de 50 942 m² ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 2022-005 n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire excédant 110 m² dans les zones (H) Habitation ni les garages détachés en marge avant ;

ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié par la présente demande, car il vise à permettre la construction d'un garage d'une superficie hors norme ainsi que son implantation en marge avant ;

ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU qu'un projet de résolution a été adopté via la résolution 2026-01-019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique s'est tenue le 2 février 2026 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil accorde la demande de Projet Particulier de Construction, Modification et d'Occupation d'immeuble, pour la construction d'un garage en marge avant conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation, les esquisses fournis ainsi que le plan.

Le conseil ne demande aucune compensation financière, tel que proposé par le demandeur. Cependant, si le propriétaire le souhaite, un don à un organisme de son choix à Papineauville peut être fait.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2

2026-02-066 DEMANDE DE PIIA – 2026-001 – 181, RUE PAPINEAU (AFFICHAGE) ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-12-519

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 501 est située à l'intérieur du secteur « Secteur de P.I.I.A 0-2 Noyau Villageois » ;

ATTENDU que le requérant désire faire l'installation d'une nouvelle affiche commerciale sur l'enseigne détachée existante et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2026-001 permettant l'installation d'une nouvelle affiche commerciale sur l'enseigne détachée existante et que la résolution 2023-12-519 soit modifiée afin d'y inclure la présente recommandation.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

6.3

2026-02-067 DEMANDE DE PIIA – 2026-002– 377-B, RUE PAPINEAU (AFFICHAGE)

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 4 997 184 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 Le noyau villageois ;

ATTENDU que le requérant souhaite, par procuration, faire l'ajout d'une affiche commerciale sur le bâtiment sis au 377-B, rue Papineau et que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2026-002 permettant l'ajout d'une affiche commerciale attachée au bâtiment.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4

2026-02-068 DEMANDE DE PIIA – 2026-003– 357, RUE PAPINEAU (AFFICHAGE)

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 4 997 193 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 Le noyau villageois ;

ATTENDU que la requérante souhaite faire l'ajout d'une affiche commerciale sur l'enseigne existante aux abords de la rue Papineau et que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2026-003 selon l'une des 3 options suivantes au choix de la requérante :

- Retrait de l'enseigne désuète en bordure de la rue Papineau et relocalisation de l'affichage commerciale directement sur le bâtiment ou;
- Réfection complète du support de l'affiche et faire un aménagement paysager à la base de l'enseigne ou;
- Réfection complète du support de l'affiche et faire un aménagement paysager à la base de l'enseigne et ajout d'une affiche identique apposée directement sur le bâtiment.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Papineauville

No de résolution
ou annotation

7.

ENVIRONNEMENT

8.

LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1

2026-02-069 SALLE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION : UTILISATIONS DES HEURES MUNICIPALES PAR L'ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU

ATTENDU que l'Alliance Alimentaire Papineau a reçu un financement pour offrir une conférence gratuite pour les parents d'enfants de 0-8 ans avec une nutritionniste et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le prêt de la salle Desjardins de la Petite-Nation pour une durée de 3 heures à l'Alliance Alimentaire Papineau pour l'organisation d'une conférence jeudi le 21 mai de 18h00 à 21h00.

Il est entendu que les organisateurs seront responsables du montage et du démontage ainsi que de l'entretien général de la salle ainsi que des frais de conciergerie si ceux-ci s'appliquent.

L'Alliance Alimentaire Papineau devra également procéder à l'embauche de personnel qualifié pour la partie technique du spectacle afin de manipuler adéquatement les équipements de la Salle Desjardins de la Petite-Nation et assumer les frais reliés à cette embauche si nécessaire.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2

2026-02-070 MONTEBELLO VELO DE MONTAGNE : ADHÉSION ANNUELLE

ATTENDU que Montebello Vélo de montagnes offre un partenariat permettant un accès gratuit aux citoyens de Papineauville et plus spécifiquement :

- Un accès gratuit pour tous les citoyens à 30 km de sentiers de fatbike, également accessibles aux raquettes, pour toute la saison automnale et hivernale se terminant le 30 novembre;
- Un accès gratuit pour tous les citoyens au stationnement situé au Fairmont Le Château Montebello, pour toute la saison hivernale;
- Un rabais de 10% pour tous les citoyens pour la location de fatbike ;
- Une sortie organisée gratuite avec guide privé pour chaque municipalité participante qui aimerait offrir ce type d'activité à ses citoyens ;

ATTENDU que le tarif par municipalité est de 1150.00 \$ plus taxes et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique.

Il est proposé par Monsieur Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte ce partenariat annuel avec Montebello Vélo de montagnes au tarif de 1150.00 \$ plus taxes et que monsieur Patrick Chartrand, responsable loisirs, sports, culture et promotion touristique soit autorisé à signer un protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Papineauville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Qu'une dépense et un déboursé du même montant soit autorisé à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3

2026-02-071 DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE POUR UNE ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE ST-PIE X

ATTENDU que l'école St-Pie X demande une dérogation au règlement 2024-022 sur l'utilisation de l'eau potable afin d'offrir une activité de canon à mousse pour les écoliers le 19 juin et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dérogation au règlement 2024-002 le 19 juin 2026 pour une activité impliquant un canon à mousse à l'école St-Pie X applicable entre 9h00 et 11h30 seulement.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4

2026-02-072 NOUVEAUX FILETS DE PICKLEBALL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'utilisation de la patinoire extérieure en terrain de pickleball lors de la période estivale, la réception d'une aide financière de 4 790.00 \$ via le programme Plaisir de Bouger et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé de 4 789.98 \$ plus taxes pour l'achat de deux filets de Pickleball de marque Dominator Pro de la compagnie PB Sports.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70120 649 : Matériel sportif.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5

2026-02-073 ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement du réfrigérateur au centre communautaire et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une dépense de 1 050.00 \$ plus taxes et transport pour l'achat d'un réfrigérateur sur roue de la compagnie Costco Entreprise.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70120 527 : Ameublement et Accessoires

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

8.6

2026-02-074 ACTIVITÉ DE PATINODROME 2026

ATTENDU que des sommes sont disponibles au budget 2026 pour la tenue de la 4^e édition de l'activité Patinodrome et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique :

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Laroucche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise l'embauche de la compagnie Patinodrome pour l'organisation d'une roulathèque au centre communautaire le vendredi 20 novembre 2026.

Qu'un montant de 2 750.00 \$ plus taxes soit autorisé pour un service de prêt de patins à roulette de style vintage, incluant le matériel, l'animation, le transport et l'hébergement.

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Disco Mobile MG au montant de 885.00 \$ plus taxes pour l'éclairage disco, la sonorisation ainsi que le service de DJ durant l'activité.

Que l'activité soit gratuite pour les résidents de Papineauville et qu'un montant de 10.00 \$ soit demandé aux gens provenant de l'extérieur.

Les sommes à cette fin seront puisées à même le poste budgétaire 02 70294 996 : Commission jeunesse.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7

2026-02-075 PROGRAMMATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que la responsable de la bibliothèque a présenté une programmation d'activités pour l'année 2026, que cette programmation respecte le budget ainsi que le temps alloué pour l'organisation des activités et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil accepte la programmation des activités de la bibliothèque pour l'année 2026, et que la signature des divers contrats reliés à ces activités soit autorisée par le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ainsi que le versement des dépôts requis.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8

2026-02-076 PARC OMÉGA : ENTENTE ANNUELLE

ATTENDU que le Parc Oméga propose un partenariat avec la municipalité de Papineauville afin faire découvrir cet établissement aux gens de Papineauville à moindre coûts et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil autorise l'achat de 15 admissions familles à usage unique, exclusives aux résidents de Papineauville au coût de 1732.50 \$ plus taxes pour l'année 2026.

Cinq passes familles feront l'objet de tirages lors des activités municipales et 10 autres pourront être empruntées via la bibliothèque municipale et exclusives aux familles de Papineauville et pour un seul emprunt durant l'année afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 494 : Associations cotisations et abonnements.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 **2026-02-077 DEMANDE DE PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR UN DANSE-O-THON 29 MAI 2026 : DÉCISION**

ATTENDU la demande d'une citoyenne de Papineauville d'utiliser le centre communautaire le 26 mai 2026 pour la tenue d'un danse-o-thon au profit de la société d'Alzheimer de l'Outaouais et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le prêt du centre communautaire à Mme Marie-Sandra Côté vendredi le 29 mai 2026 pour l'organisation d'un Danse-o-thon au profit de la société de l'Alzheimer de l'Outaouais.

L'organisatrice sera responsable du montage et du démontage de la salle, tout devra être remis en état le soir même puisque la salle est utilisée le lendemain.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.10 **2026-02-078 DATES DE COMMÉMORATION À VENIR : MANDAT AU COMITÉ CULTUREL DE PAPINEAUVILLE**

ATTENDU qu'il est requis de connaître les dates relatant les événements historiques à venir afin que la municipalité puisse les prévoir dans ses planifications et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil mandate le comité culturel de Papineauville à lui fournir un calendrier des dates importantes devant être commémorées dans les prochaines années pour la municipalité de Papineauville ainsi que pour l'ancienne municipalité de la paroisse Sainte-Angélique.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.11 **2026-02-079 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DES SEMENCES**

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin propose de donner une motion de félicitations au comité organisateur de la fête des semences de la Petite-Nation tenue le 24 janvier dernier. Plus de 600 visiteurs ont pu profiter de cet événement portant sur le jardinage et l'autosuffisance alimentaire et assister à des ateliers et des conférences et visiter de nombreux exposants.

Un remerciement particulier à l'équipe de bénévoles pour l'organisation de cet événement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

8.12

2026-02-080 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE D'HIVER

Madame la conseillère Daphné Larouche propose de donner une motion de félicitations aux membres de la Corporation des loisirs de Papineauville et Sainte-Angélique et aux nombreux bénévoles ayant contribué au succès de la Fête d'hiver 2026 qui s'est tenue les 30-31 janvier ainsi que le 1^{er} février. Plus de 850 personnes ont participé aux activités tenues sur ces trois jours de festivités. (Disco patin au sentier glacé, le vendredi soir, activités familiales le samedi en journée, gala des pompiers le samedi soir, déjeuner du maire dimanche matin et whist social le dimanche après-midi)

8.13

2026-02-081 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA DES POMPIERS

Monsieur le conseiller Éric Hayes propose de donner une motion de félicitations au comité organisateur de la 2e édition du gala des pompiers du Service de sécurité incendie de Papineauville qui s'est tenue le 31 janvier dernier. Une soirée mémorable pour la reconnaissance de nos pompiers, plus de 270 personnes ont participé à ce gala. Remerciement aux nombreux commanditaires pour les prix de présence.

8.14

2026-02-082 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ À L'ORGANISATION DU DÉJEUNER DU MAIRE

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin propose de donner une motion de félicitations aux membres du club de marche La Randonnée, aux membres du club Aînés de la Baie (FADOQ) aux membres de la Corporation des loisirs de Papineauville et aux nombreux bénévoles pour le succès du déjeuner du maire tenue le 1er février. Un total de 185 déjeuners a été servi.

9.

VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1

VARIA

2026-02-083 MANDAT À MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESBIENS POUR INTERACTION AVEC LA SURETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE PAPINEAUVILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil nomme monsieur le conseiller Robert Desbiens, représentant officiel de la municipalité de Papineauville auprès de la Sureté du Québec, poste de Papineauville et qu'il soit ainsi autorisé à obtenir tout document ou encore tout renseignement nécessaire à l'avancement de dossiers touchant la municipalité.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-084 MAINTIEN DU TARIF RÉDUIT POUR LES BIBLIOTHÈQUES PAR POSTES CANADA / RÉOLUTION D'APPUI AU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait entraîner des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Papineauville est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

QUE le conseil municipal de Papineauville appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound ainsi qu'à la MRC de Papineau.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 15h11 et se termine à 15h18.

9.3

2026-02-085 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Larouche.

Que cette séance soit levée à 15h18.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10 février 2026.


Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Michel Leblanc, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 10 février 2026.

Michel Leblanc
Maire

